



Département de l'Ain  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
E-mail : [mairie@chazey-bons.fr](mailto:mairie@chazey-bons.fr)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 MARS 2024.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11/03/2024.

Etaient présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.  
Bernard MICHAUD - Julio CASTANEDA - Thierry LEGER – Frédérique MOISSET - Annabelle LEANDRO, Marie DICORATO conseillers municipaux.

Absents : Patricia JANTET — David COUNORD.

Pouvoirs : Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA – Christine LECHON à Annabelle LEANDRO

Secrétaire de séance : Julio CASTANEDA.

### **D 2024-36 TRAVAUX DE RENOVATION BATIMENT RUE DE LA LOUVATIERE - Dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, de la Région et Département.**

#### **Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,**

**Vu** le projet de la commune de rénovation d'une partie d'un bâtiment communal situé au-dessus de la Maison des Associations, rue de la Louvatière.

**Vu** les études de faisabilité déjà réalisées.

**Vu** l'enveloppe financière des travaux d'un montant prévisionnel de **64 490 € HT**.

**Vu** le vote de la commission travaux réunie le mercredi 13/03/2024 ayant validé à l'unanimité l'estimatif des travaux.

L'objectif principal de ce projet est de rénover une partie de ce bâtiment.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental, de l'Etat et de la Région au titre de la Rénovation et de la Transition Ecologique.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL		25 796.00 €	40,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional		12 898.00 €	20,00%
	Conseil départemental		12 898.00 €	20,00%
	Fonds de concours CC ou CA			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	<b>Total subventions publiques*</b>		<b>51 592.00 €</b>	<b>80,00%</b>
2)	Fonds propres	/	12 898.00 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	<b>Total autofinancement</b>		<b>12 898.00 €</b>	
1)	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	/	<b>64 490.00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- Adopte l'opération et les modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

